

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 44

Artikel: Ce que disent les journaux féministes...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

A propos de « La mission de l'Idée¹ ».

M. Jean Piaget, qui fait aussi partie de « la génération qui vient », a répondu à l'enquête du *Mouvement Féministe* dans une brochure, sans avoir eu connaissance de cette enquête. Son opinion sur le féminisme vaut la peine d'être remarquée et commentée. L'auteur, malgré sa grande jeunesse, n'en est plus à la période où l'on ne fait qu'entrevoir le problème, et où l'on tâtonne pour trouver une solution. Les réponses à l'enquête sont à cet égard significatives: la plupart des jeunes gens consultés ont le courage, je dirai même l'intelligence, d'avouer qu'ils n'ont pas encore d'opinion bien nette sur le féminisme. Ce sont des sincères; partisans ou adversaires de nos idées, ils seront toujours dignes d'estime. D'autres, plus imprudents, répètent avec conviction ce qu'ils ont entendu dire. Qu'ils soient ou non de futurs féministes, ne doit-on pas leur souhaiter de réserver leur jugement jusqu'au moment où ils pourront le baser sur des arguments solides et personnels? Notre cause a besoin de féministes conscients aux idées claires; un antiféministe convaincu est beaucoup moins à craindre qu'un féministe de convention. M. Jean Piaget ne nous inspire aucune sorte d'appréhension. Il est féministe, il le dit, et surtout, il sait comment, et pourquoi il l'est. Son opinion est à la fois originale, forte et claire. L'auteur n'aborde d'ailleurs le problème féministe qu'incidemment, et parce que celui-ci n'est qu'un élément du grand problème moral, social et religieux dont il cherche la solution dans sa brochure. C'est pourquoi il a su se placer à un point de vue très élevé, qui est en somme celui de la métaphysique chrétienne (Jean I, vers. 1). De toutes les forces en jeu dans l'univers, la plus grande, la plus active, c'est l'idée, principe de toute vie « C'est l'idée qui mène le monde », déclare notre auteur. Il est donc aussi vain de s'opposer à la marche d'une idée, que de vouloir réaliser une œuvre durable par l'action seulement. L'homme d'action n'est que le serviteur plus ou moins conscient du penseur. « Lorsqu'un homme d'action meurt, son œuvre lui survit juste assez pour produire quelques nouveaux hommes d'action plus pâles et moins forts. Lorsqu'un homme de pensée meurt, son œuvre déclanche mille hommes d'action, tous pourvus d'une force nouvelle. Honneur à celui qui dans le silence du cabinet médite, seul, puis lance en pleine lumière l'idée jeune qui se ruera dans le monde, comme la tempête soulève l'océan. » M. Jean Piaget nous incite à penser plutôt qu'à agir. C'est un idéaliste intransigeant. Il a raison. Il n'a pas peur d'être traité d'esprit chimérique, car il sait que le mot de chimère n'est qu'un sobriquet inventé par les hommes à courte philosophie, pour ridiculiser une idée qu'ils ne comprennent pas ou pour justifier leur manque d'enthousiasme et leur inertie. Cette inertie, que l'auteur appelle « esprit conservateur », retarde la réalisation de l'idée. « Sans lui, dit M. Jean Piaget, la femme serait l'égale de l'homme, et jamais les horreurs de ce siècle n'auraient subsisté devant elle. » Ainsi donc, nous connaissons notre plus grand adversaire. Il réside non seulement chez les autres, mais en nous-mêmes. Nous en triompherons, si nous savons lui opposer résolument l'élan de l'idée créatrice. Qu'importe une défaite dans le domaine des faits, si nous réussissons à convaincre de la justice de notre idéal un seul être capable de joindre une pensée forte à la nôtre! Qu'importe une victoire dans le domaine des faits, si elle est le résultat d'un concours de circonstances, et non le résultat d'une conquête des esprits. Il est fort probable qu'après la guerre, la cause du féminisme remportera des succès partout où on sera obligé de remplacer par des femmes les hommes tombés sur les champs de bataille. Mais ne nous faisons pas d'illusions: ces succès partiels seront regrettables, s'ils nous font perdre de vue le but à atteindre, et surtout s'ils fournissent à nos adversaires un prétexte à nous refuser le droit de vote. Quand les femmes auront amélioré notablement leur situation économique, juridique et sociale, les antiféministes leur diront: « De quoi vous plaignez-vous encore? Pourquoi réclamez-vous le droit de vote, puisque le législateur-homme vous a donné tout ce dont vous avez besoin? » Nous avons déjà entendu ce raisonnement-là, qui est faux, parce qu'il suppose que nous n'avons pas besoin de justice, que nous travaillons seulement pour les intérêts d'un sexe, et que nous faisons fi de l'idéal qui est à la base de nos revendications. Tant que notre principe n'aura pas été admis, nous devons nous déclarer non satisfaites. M. Jean Piaget n'a pas dit tout

cela. Mais c'est ce qu'on peut déduire de ses affirmations. Pour lui, si le féminisme est la revendication d'un droit, il ne s'agit que du droit de faire son devoir. La femme doit réclamer sa part de responsabilité dans tous les domaines. « C'est un devoir qu'elle poursuit, le devoir de régénérer les débris de l'état social où l'esprit conservateur a précipité l'homme. » On le voit, l'auteur attend beaucoup de l'action de la femme dans la société. « Les hommes, continue-t-il, ont fait de la politique le commerce infâme qui vicie les patries; ils ont été assez insensés pour ne pas préparer la paix; ils ont négligé les lois philanthropiques, par leur logique étroite; ils sont incapables de vie, de morale et de beauté, dès qu'ils sont seuls à la besogne. » M. Jean Piaget a foi dans l'influence moralisatrice, pacificatrice de la femme, une foi absolue. C'est du vote de la femme que sortiront la paix, la mort de la politique d'intérêt, l'idéalisme patriotique, les lois humanitaires, la régénération sociale, le relèvement du prolétariat. « La femme rendra impossible, une fois consciente de ses droits, une crise aussi gigantesque que celle où périt aujourd'hui tout ce qui était d'hier. » Notre jeune auteur peut se tromper; il ne sera en tout cas pas déçu, car il est logique. Si le féminisme n'amène pas les résultats qu'on en attend, cela ne prouvera rien contre la justice de la cause. Les arguments contre le féminisme laissent M. Jean Piaget parfaitement froid; il ne consent pas à les discuter: « Le féminisme, dit-il, pourrait même compromettre la grâce de la femme et la tranquillité de la famille, qu'un devoir resterait un devoir, et que le féminisme devrait rester l'école du sacrifice à l'idée, du combat pénible à la tête du progrès. » Que cette noble et forte parole nous console de toutes les professions de foi féministes à l'eau de rose, de toutes les timidités, les réticences de ceux qui prétendent suivre notre mouvement d'un œil favorable, et de tous les opportunismes de nos militants! Lydie MOREL.

Ce que disent les journaux féministes...

La première association féministe du Pérou vient de se fonder. (*Jus Suffragii*.)

* * *

D'une lettre de Mrs. Spencer, de Victoria (Australie), à la *Common Cause*, nous extrayons les détails suivants:

« Depuis la dernière fois que je vous ai écrit, des faits intéressants se sont produits. »

« A la suite d'une agitation créée par quelques femmes, encouragées par le journal *The Melbourne Age* et par plusieurs membres du Parlement fédéral, le salaire des infirmières de l'armée australienne en service actif a été considérablement augmenté. Les infirmières reçoivent maintenant £ 127 par an (fr. 3125), au lieu de £ 60 (fr. 1250). L'indemnité pour trousseaux et costumes a été portée de £ 15 à 21, et on a accordé des pensions en cas d'invalidité ou de décès à l'infirmière qui a des charges de famille. »

« Cinq femmes ont été nommées juges de paix dans l'Australie de l'Ouest, pour siéger dans les tribunaux d'enfants à Perth. Quatre femmes ont été nommées juges de paix dans l'Australie du Sud; elles siègent dans les tribunaux pour enfants et dans les cours de police ordinaire à Adélaïde. »

« Au mois d'août, une députation s'est présentée chez le secrétaire en chef et chez l'attorney général de Victoria, pour plaider en faveur de la protection des enfants contre des attaques criminelles. Le résultat de cette démarche est que le secrétaire en chef a déclaré qu'il allait nommer deux agentes de police et qu'il mettrait tout de suite les places au concours. Le devoir de ces agentes sera de surveiller les lieux publics et de dresser procès-verbal dans les cas d'attentats aux mœurs. Le secrétaire en chef déclara qu'il a été très impressionné, dans une de ses visites à Sydney, par le travail excellent accompli par les deux agentes nommées dernièrement par le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud. Les agentes de police à Sydney sont toutes les deux des femmes d'expérience: l'une était infirmière dans un hôpital, et l'autre s'est occupée de travail social à Londres, et possède un certificat d'inspectrice sanitaire. Elles sont sur un pied d'égalité parfaite avec les agents de police masculins, et elles reçoivent le même salaire. »

« Il y a trois mois, une association coopérative de ménagères s'est formée à Melbourne pour permettre aux consommatrices d'acheter directement aux producteurs et pour réduire par d'autres moyens le coût de la vie. Il y a lieu de croire que cette association pourra rendre de grands services. »

* * *

¹ Jean PIAGET. *La mission de l'idée*. Lausanne. Edition La Concorde, 1916.

Les groupes féministes des Basses-Pyrénées ont présenté au préfet de Pau un ordre du jour disant que, dans les organisations sociales fondées, soit avant, soit depuis la guerre, les femmes ont apporté partout un concours utile. Pour cette raison, elles demandent au préfet de bien vouloir nommer des déléguées aux diverses commissions départementales chargées de réparer les désastres de la guerre. En réponse à cette requête, dix déléguées ont été nommées membres du Comité départemental des orphelins de la guerre.

(La Française.)

Un appel vient d'être rédigé par plusieurs professeurs, écrivains et pédagogues allemands, qui attirent l'attention des parents et des instituteurs sur l'influence exercée par la guerre sur la mentalité enfantine. Les signataires de cet appel mettent sur le cœur de tous ceux qui s'occupent de la jeunesse de lutter sérieusement contre les sentiments de haine et de vengeance à l'égard de l'étranger, contre les bas instincts qui, de tous les côtés, sont développés et encouragés chez les enfants, et contre l'orgueil national, qui a pris une extension si effrayante.

(Die Frauenfrage.)

Le projet de loi sur les loyers de la guerre, que discute actuellement le Parlement français, prévoit la création d'un jury arbitral qui tranchera les contestations entre locataires et propriétaires. Les membres de ces jurys seraient choisis sur les listes électorales, ce qui écarte les femmes de cette nouvelle organisation. Quelques journaux français expriment le vœu que des femmes soient nommées membres de ces commissions, et, à la demande de l'Union française pour le suffrage des femmes, un amendement a été déposé pour que des femmes fassent obligatoirement partie des commissions arbitrales.

(La Française.)

Il existe à Pétrougrad un Institut agronomique féminin, dont le but est de fournir aux femmes un métier intéressant et utile au pays. Il compte 700 élèves et on en refuse un grand nombre chaque année. Moscou possède aussi son école agronomique pour femmes, et dans les écoles agronomiques de l'Etat, qui sont mixtes, il y a beaucoup de jeunes filles. On peut évaluer à un millier le nombre de femmes russes qui sortent chaque année de ces écoles, avec le diplôme d'ingénieur agronome. Leurs études terminées, elles trouvent très facilement des emplois. Elles se placent, soit comme professeurs, soit dans les domaines de l'Etat, soit dans de vastes domaines privés; les grandes organisations agronomes des zemtvo en réclament beaucoup.

(La Française.)

Une association a été créée à Ceylan pour les femmes ayant un grade universitaire, ou occupant une situation importante.

(Jus Suffragii.)

Une école de fermières a été fondée en Normandie, spécialement pour les filles de fermiers et de propriétaires terriens.

(Jus Suffragii.)

Ni en Australie, ni en Nouvelle-Zélande, on ne s'est jamais p'aint que le vote féminin ait diminué l'influence des femmes dans la vie de famille, ni qu'elles aient négligé leurs devoirs domestiques pour s'occuper de politique. Le verdict de la population a ratifié la réforme de la législation électorale. Personne n'en a demandé l'abolition, ou même une simple modification.

(Jus Suffragii.)

M^{me} Jules Siegfried, présidente du Conseil national des Femmes françaises, et M^{me} Kergomard, présidente de la section d'éducation française de ce Conseil, ont adressé au ministre de l'Instruction publique une requête tendant à ce que les lycées et collèges de jeunes filles instituent des cours d'études équivalents à ceux des lycées de garçons.

(La Française.)

Après un an de détention, Rosa Luxembourg, du groupe d'opposition Liebknecht, et qui fut poursuivie, ainsi que Clara Zetkin, vint d'être mise en liberté.

(La Française.)

Plusieurs associations féminines françaises ont émis le vœu que la loi sur la tutelle des femmes et les conseils de famille, votée depuis cinq ans par la Chambre des députés, soit votée dans le plus bref délai par le Sénat.

(L'Action féministe.)

Les femmes françaises viennent d'être déclarées électrices et éligi-

bles pour les Commissions agricoles; elles peuvent également faire partie des comités départementaux en faveur des orphelins.

(La Française.)

La loi sur le salaire minimum pour le travail à domicile dans l'industrie du vêtement, vient d'être définitivement votée en France. Elle formule les prescriptions auxquelles devront se conformer les patrons et envisage le minimum de salaire pour chaque série de travaux. Si imparfaite qu'elle soit, elle contient d'heureuses dispositions: par exemple, si la crainte de perdre leur travail empêche les exploitées de poursuivre elles-mêmes leur employeur, elles n'auront qu'à s'adresser au syndicat de leur profession.

(L'Action féministe.)

En février a été inauguré, au Collège de France, un cours donné par une femme, M^{me} Dr Joteyko, Polonaise, qui étudia à Paris, et a longtemps professé à Bruxelles. Son sujet est: *La guerre et la préparation militaire*.

(La Française.)

Lorsque la Chambre des députés de Prusse a discuté, le 17 janvier dernier, la question de la réforme électorale, le député socialiste Hirsch a affirmé que son parti réclamait cette réforme aussi au nom des femmes.

(Jus Suffragii.)

Ouvrières en munitions, en Angleterre.

Deux femmes font partie d'un comité qui s'occupe de questions techniques, du logement, de la nourriture, et de l'engagement des ouvrières, de leurs conditions de travail, et de leur assistance morale. Là où des femmes ont été nommées surveillantes, le résultat a été bien supérieur à celui obtenu dans les fabriques où la surveillance est entièrement masculine.

(Jus Suffragii.)

Une nouvelle carrière s'ouvre aux femmes: la télégraphie sans fil. D'après des renseignements pris dans plusieurs écoles de télégraphie, en Angleterre, il paraît que ce travail est particulièrement indiqué pour les femmes.

(Jus Suffragii.)

La Ligue française pour le relèvement de la moralité publique, consciente des grandes tentations sexuelles auxquelles les soldats et les officiers sont exposés en temps de guerre, lorsqu'ils ne se trouvent pas directement sur le front, a fait donner, avec l'assentiment du ministre de la guerre, de nombreuses conférences dans les camps et dans les casernes.

(Bulletin Abolitionniste.)

En juillet se répandit en Hollande la nouvelle que le Parlement allait être nanti d'une demande de révision de la Constitution. L'Association pour le Suffrage féminin demanda alors une audience au premier ministre pour lui présenter une pétition, réclamant pour les femmes des droits égaux à ceux des hommes. 164.000 signatures avaient été obtenues, et sans la guerre leur nombre aurait été bien plus élevé. En octobre fut publié le texte de la loi si impatientement attendue. Le ministre qui présenta le projet de loi dit que le désir ardent des femmes d'obtenir leurs droits politiques ne pouvait être ignoré d'aucun homme d'Etat. L'article traitant du suffrage déclare que tous les hommes, à partir de 33 ans, ont le droit de vote, et que ce droit est accordé aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes, si la loi les déclare compétentes. Des raisons d'exclusion ne peuvent être basées sur des différences de situation sociale. Mais, si la loi manque de clarté au sujet de l'électorat des femmes elle ne laisse aucun doute sur leur éligibilité. Elle déclare toutes les femmes éligibles. Cette révision de la Constitution ne sera adoptée définitivement que dans un an, et d'ici là les Hollandaises vont faire une active propagande pour que le Parlement leur accorde tout ce qu'elles réclament.

(Jus Suffragii.)

La guerre semble être favorable au mouvement féministe japonais. Les femmes ont pris une part très active aux dernières élections, faisant de nombreux discours, autorisés par le gouvernement.

(Die Frauenfrage.)

La ville de Calgary, dans l'Alberta (Canada) a émis, par un plébiscite de ses propriétaires fonciers, un vote relatif aux qualités requises pour avoir droit au vote municipal; maintenant, tous les hommes et toutes les femmes ayant atteint l'âge de 21 ans seront admis aux urnes.

(Jus Suffragii.)

Le Conseil communal de Francfort-s-M. a décidé de nommer des femmes, avec voix consultative, dans les Commissions de l'industrie et du commerce, de surveillance du mont-de-piété, d'assistance, de surveillance des hôpitaux, et dans des commissions scolaires.

(Die Frau der Gegenwart.)



Association nationale suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

I. Dans sa séance du 29 mai, tenue à St-Gall, le Comité élu par l'Assemblée générale du 28 mai s'est constitué de la façon suivante: M^{lle} Gourd, Genève (Pregny), présidente; M^{me} E. Rothen, Berne (Beaumontstrasse, 2), vice-présidente; M^{me} Vuilliomonet-Challandes, La Chaux-de-Fonds (Tête de Ran, 29), secrétaire; M. A. Patru, Berne (Greyerzstrasse, 77), trésorier; M^{me} Girardet-Vielle, Lausanne; M. le past. Huguenin, Sonvillier, M^{lle} Marie Uebelhardt, Olten, membres.

II. Afin de pouvoir préparer la révision générale des statuts décidée par l'Assemblée de St-Gall, le Comité prie les Sections qui auraient des vœux, des observations, ou des indications à formuler à cet égard, de bien vouloir les adresser à la présidente *avant le 1^{er} octobre*, afin qu'il puisse en être tenu compte dans le projet que présentera le Comité.

III. Les Sections sont priées de bien vouloir faire connaître la date de leurs assemblées à la présidente, afin que les membres du Comité Central qui se trouveraient dans leur région à ce moment puissent à l'occasion y assister, ceci pour resserrer les liens entre le Comité et les Sections, et rendre leur collaboration plus active.

La Présidente: Emilie GOURD.

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Notre activité s'est forcément ralentie avec le printemps, et nous n'avons à signaler ce mois, en plus d'une séance de comité, où nous avons beaucoup discuté les modifications proposées aux statuts centraux et les autres objets à l'ordre du jour de l'Assemblée suisse de St-Gall; que notre Assemblée générale cantonale du 4 juin. Grâce à l'amabilité de deux de nos membres qui ont pris la peine de l'organiser, cette réunion a pu avoir lieu dans le village de Céligny, chacun éprouvant le besoin, après un hiver chargé, d'un peu de détente à la campagne. Malgré le temps froid et pluvieux, tout a été charmant de cordialité et d'entrain. A la séance, tenue dans la jolie salle communale, on a entendu non seulement les rapports de la présidente et de la trésorière sur la belle activité déployée cette année par notre Association, mais encore d'intéressants comptes-rendus de l'Assemblée de Saint-Gall par M^{me} Chaponnière et M^{lle} Dutoit, et quelques mots de M^{lle} Marg. Gobat sur le féminisme scandinave, qu'elle a eu récemment l'occasion d'étudier de près et sur place. L'Assemblée, enfin, a décidé de se réunir à l'extraordinaire, en septembre, pour étudier la révision des statuts centraux; puis un souper au restaurant des Rives d'Or a réuni quarante personnes. Des discours ont été prononcés, tant par les suffragistes genevois que par leurs confédérées vaudoise et bernoise présentes, des productions d'ordre comique et psychologique ont suivi, et l'heure du départ est arrivée trop vite au gré de chacun. E. Gd.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — Union des Femmes. — Le Bureau auxiliaire de surveillance, dont l'Union a pris, avec d'autres sociétés genevoises l'initiative, afin de montrer par la pratique les services que peut rendre une agente de police, et d'amener ainsi peu à peu les autorités à reconnaître officiellement ce poste, a eu le 19 mai l'assemblée générale de ses membres fondateurs, dans son local, à la Tacanerie. M^{me} Nelly Schreiber-Favre, avocate, a présenté un intéressant rapport sur l'activité de ce bureau, qui s'est occupé, en une année, de 110 cas, dont une dizaine lui ont été remis par le Département de Justice et Police, et 24 par la Chambre pénale de l'Enfance, soit par deux organismes officiels. Plus de la moitié des femmes dont le Bureau s'est occupé étaient mineures (59). Un cas intéressant est celui d'une prostituée de profession, qui a amené elle-même sa fille à l'agente auxiliaire, pour qu'elle la suive et l'empêchât de faire comme sa mère. Malheureusement, le fait que l'agente auxiliaire,

M^{lle} Sibilin, dont les capacités et l'abnégation sont hors de pair, n'a pas de position officielle, l'empêche d'accomplir toutes les tâches qui, ailleurs, incombent aux agentes officielles, par exemple de suivre les femmes relaxées par les commissariats de police. La question financière est aussi épineuse, malgré la belle subvention de 1000 fr. accordée en 1915 par le Département de Justice et Police, et le traitement de l'agente ne correspond pas, faute de ressources suffisantes, aux services qu'elle rend. — La vente de printemps de l'Ouvroir, destinée à écouler tout le stock de marchandises accumulées pendant l'hiver par nos ouvrières sans travail, a eu lieu le 25 mai, et a rapporté la belle somme de 3000 fr. A cette date tardive, et à une période où chacun est sollicité de diverses façons, c'est une preuve tangible de la sympathie que rencontre l'Ouvroir dans le public genevois. — Les Commissions constituées pour préparer la réception de l'Alliance, les 15 et 16 octobre prochains, ont déjà commencé leur travail avec grand entrain. E. Gd.

Unions de Femmes du Canton de Vaud. — 1^{re} Assemblée générale annuelle. — L'Assemblée annuelle des Unions du Canton de Vaud a eu lieu le 12 mai, à Vevey, favorisée par un temps superbe. A 10 h. 1/2, toutes les Unions étaient représentées, et la prière patriotique chantée debout ouvrit la séance que M^{me} Couvreur de Budé présidait, en remplacement de M^{lle} Serment, démissionnaire pour cause de santé. Le rapport présidentiel, clair et très intéressant, fit passer devant nous les activités anciennes, et celles que nous réserve l'avenir, puis le rapport de caisse suivit, montrant l'état des finances comme satisfaisant. — M^{lle} Schenk parla ensuite du *Bulletin Féminin*, et montra les difficultés qu'elle rencontre comme rédactrice de cet organe vaudois, apprécié cependant dans nos milieux. — Nous volons ensuite à l'unanimité l'affiliation du Comité cantonal à l'Alliance, puis passons aux élections. M^{me} Couvreur de Budé est nommée présidente à la presque totalité des voix, et M^{me} Duvillard, de Lausanne, est élue membre du Comité. — Puis ce fut le tour des assurances. M^{mes} Jomini et Cornaz relèvent les avantages trop peu connus de cette institution excellente pour chacun en tout temps. L'idée commence à se répandre dans le public. Conférences et causeries sont offertes, afin de la vulgariser encore davantage. Vevey, Lausanne, Rolle, Aubonne, Lutry, Mézières ont favorisé des inscriptions, organisés des collectivités. — Le don des femmes suisses est de 1.168.240 fr., sans les intérêts; il a été remis au Conseil fédéral par neuf femmes suisses, dont M^{me} Schnetzler. Celle-ci a bien voulu nous entretenir de cette cérémonie, mais son récit devant paraître *in extenso*, nous le laissons de côté, bien qu'à regret. — M^{lle} Cossy traita des tuitrices. Son rapport, clair et concis, fut longuement discuté. Cette branche de l'activité féminine, si utile, si bien à sa place, présente cependant des difficultés que M^{me} Jomini aimerait voir étudier par les Unions. Quant à la présence des femmes dans les commissions d'école, tout marche à souhait dans les endroits où cette innovation a trouvé de l'écho, La Tour, Mézières, Aigle, etc. et il faut espérer que le nombre de ces localités va aller en augmentant. — La jolie salle de l'Hôtel des Familles avait fait l'impossible pour contenir 115 personnes autour de tables richement fleuries. M^{me} H. Martin, major de table, dirigea habilement la partie oratoire, et dès 2 h. 1/2, réconfortée par un excellent repas, chacune reprit le chemin de St-Martin, pour rentrer en séance. La salle, complètement remplie, vibra aux accents du *Cantique suisse*, puis, M^{lle} Paschoud, de Lausanne, parla des éclaireurs de cette ville. Sa parole claire et nette était bien faite pour aider aux personnes qui rêvent ici l'organisation de quelque chose de pareil. Enfin, M^{lle} Gourd, de Genève, prit la parole, et exposa, avec l'éloquence que chacun connaît, son beau sujet: *Femmes suisses au service de la Patrie, jadis, aujourd'hui et demain*. Si M^{lle} Gourd a su nous montrer force figures attrayantes, a su nous indiquer des champs d'action multiples et utiles, elle a surtout, dans une péroraison brillante, su nous persuader que le suffrage est la clef de tout travail et de tout avancement pour la femme suisse. M^{lle} Gourd est si connue comme orateur, comme féministe, comme rédactrice, que nous nous bornons à constater ici que les enthousiastes applaudissements à sa conférence lui auront montré l'admiration de toutes. — Un thé copieux et réconfortant, de même qu'une petite séance récréative, terminèrent la séance. Deux de nos jeunes membres charmèrent nos oreilles par leur chant, et des enfants chantèrent en rondes des chants nationaux qui firent grand plaisir. Merci à tous nos jeunes, qui ainsi mirent la note récréative dans cette belle et substantielle journée. A. R.